



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DES
FAÇADES DE L'ECOLE OUEST ÉLÉMENTAIRE -
LOT N°4 : INSTALLATION SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIERE, PASSE
AVEC LA SOCIETE SUNELIS**

**DÉCISION N° DM-22-278
EN DATE DU 19 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié dans Le Moniteur et Marchés Online le 17 mars 2022 relatif aux travaux de réhabilitation des façades de l'école Ouest élémentaire – Lot n°4 : Installation solaire photovoltaïque sur ombrière ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SUNELIS, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SUNELIS, sise 721, rue des Famards 59273 FRETIN, représentée par Monsieur Jérôme BORNE, le marché de travaux de réhabilitation des façades de l'école Ouest élémentaire – Lot n°4 : Installation solaire photovoltaïque sur ombrière.

Le marché est conclu pour un montant s'élevant à 86 230,00 € HT (103 476,00 € TTC) pour l'ensemble des travaux.

Le marché est conclu pour une durée de 16 semaines, dont 8 semaines de période de préparation, à compter de l'OS de démarrage.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9943H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9943H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022